



**Lettre circulaire aux technologues orthopédiques
2025/01**

Nos données de contact: voir à la fin de cette circulaire
Nos références: 1270/OMZ-CIRC/TechOrtho-2025-01-F

Bruxelles, le 16 janvier 2025

Objet :

- 1. Article 27 de la nomenclature – Remboursement du matériel de stomie : Actualisation de la série de questions/réponses ;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Article 27 de la nomenclature – Remboursement du matériel de stomie : Actualisation de la série de questions/réponses**

Vous trouverez en annexe une série de questions/réponses actualisée apportant des éclaircissements quant à l'application des règles de remboursement du matériel de stomie.

- 2. Informations pratiques**

Notre site internet:

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > Professionnels > Technologues orthopédiques.

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : www.inami.be > Programmes web > « Rechercher un dispensateur de soins ».

Nos données de contact:

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-Mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Annexe(s): 1

Avenue Galilée 5/01 B-1210 Bruxelles 211 B-1150 Bruxelles

Heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: dossierpharma@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur-général des soins de santé